

Guide de présentation des demandes

3^e appel à projets de la Fondation régionale pour la santé de Trois-Rivières

**Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec**

Produit par la Direction de l'enseignement universitaire, de la recherche et
de l'innovation

16 Mai 2022

Table des matières

Préambule	1
1. Contexte	1
Information générale	1
1. Présentation de la Fondation régionale pour la santé de Trois-Rivières.....	1
2. Présentation de l'appel à projets.....	1
3. Objectifs de l'appel à projets.....	1
Admissibilité.....	2
1. Candidats admissibles.....	2
2. Projets admissibles.....	2
2.1. Faisabilité de la recherche.....	2
Conditions générales de participation	2
1. Financement.....	2
2. Dépenses admissibles.....	2
2.1. Coûts directs des projets de recherche	3
2.2. Coûts indirects des projets de recherche.....	3
3. Durée des projets de recherche.....	3
Dépôt de la demande.....	3
1. Sections du formulaire de dépôt	3
2. Présentation des demandes	4
3. Procédure.....	4
4. Calendrier	4
Évaluation et analyse de la demande.....	4
1. Conformité.....	4
2. Critères d'évaluation	5
2.1. Comité d'évaluation.....	5
3. Décision.....	6
Annnonce des projets de recherche retenus	6
Éthique et propriété intellectuelle	6
Renseignements supplémentaires	6

Préambule

1. Contexte

La Fondation Régionale de Santé de Trois-Rivières (RSTR) souhaite appuyer le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) dans sa mission universitaire par l'attribution d'un Fonds dédié à la recherche. Ce 3^e appel à projets de la Fondation RSTR vient ainsi soutenir l'organisation comme vecteur d'activités de recherche pouvant se déployer à travers le réseau intégré de soins ambulatoires et de services de proximité de la région de Trois-Rivières.

Le présent guide décrit les lignes directrices et les modalités de l'appel à projets.

Information générale

1. Présentation de la Fondation régionale pour la santé de Trois-Rivières

La Fondation RSTR a pour mission d'amasser de l'argent ou autres biens dans le but de favoriser la création, le maintien et le développement de la qualité des soins et des services dispensés aux usagers par le CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec, en plus de répondre aux besoins en soins spécialisés des gens de la Mauricie et du Centre-du-Québec, tout en soutenant l'établissement dans l'émergence de projets de recherche novateurs, et ce, toujours dans l'optique d'améliorer la qualité des soins et des services. Les installations bénéficiant des dons de la Fondation sont les suivantes : Centre de services ambulatoires en santé mentale de Trois-Rivières, Centre multiservices de santé et de services sociaux Cloutier, Centre d'hébergement Cooke, Centre d'hébergement Louis-Denoncourt, Centre d'hébergement Roland-Leclerc, Centre hospitalier affilié universitaire régional, Centre multiservices de santé et de services sociaux Saint-Joseph, CLSC Lavolette, CLSC Père-Daniel et le CLSC Sainte-Geneviève.

2. Présentation de l'appel à projets

- La Banque Nationale est le principal partenaire pour financer cette contribution, permettant d'offrir au maximum un montant de 80 000 \$ annuellement en financement de projets de recherche. C'est une occasion de soutenir l'intégration de la recherche au cœur des activités de soins et de services du CIUSSS MCQ et de valoriser la mission universitaire. L'allocation annuelle pour le Fonds de recherche n'est pas cumulable pour des années financières futures au cas où aucun projet ne satisfait les critères de la Fondation RSTR.

Cet appel à projets structuré permettra de soutenir des projets de recherche dont le but ultime est de bonifier les soins et les services de santé au bénéfice de la population, selon les réalités régionales actuelles. La nature et la visée du Fonds contribuent ainsi à l'actualisation d'une vision visant à faire une différence pour le mieux-être des usagers de la région.

3. Objectifs de l'appel à projets

Le présent appel à projets a pour but de soutenir l'émergence de projets de recherche novateurs visant l'amélioration de la qualité des soins et des services selon les spécificités régionales. L'objectif étant également de favoriser la création de nouvelles collaborations entre chercheur(e)s, clinicien(ne)s-praticien(ne)s, patient(e)s et gestionnaires.

Admissibilité

1. Candidats admissibles

Les candidatures admissibles pour le Fonds de recherche de la Fondation RSTR sont :

- Professionnel ou médecin oeuvrant au CIUSSS MCQ qui détient un diplôme de cycle supérieur ou un privilège de recherche clinique (accordé au médecin, dentiste et pharmacien par le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP),

OU

- Chercheur ou étudiant provenant d'un établissement du réseau québécois d'enseignement supérieur (collèges et universités) associé à un professionnel ou à un médecin du CIUSSS MCQ. Le statut d'étudiant en recherche au niveau maîtrise, doctorat ou postdoctorat est admissible au Fonds de recherche pourvu qu'il soit supervisé scientifiquement par un chercheur.

2. Projets admissibles

Pour être admissibles, les projets devront répondre aux conditions suivantes :

- Avoir un bénéfice significatif pour le patient/l'utilisateur et/ou l'amélioration des soins de santé;
- Réponds aux missions et valeurs de la Fondation RSTR
- Toucher les spécificités locales régionales actuelles des usagers du CIUSSS MCQ;
- Avoir un impact sur la promotion de la mission universitaire du CIUSSS MCQ;
- Favoriser et optimiser la recherche appliquée ou clinique;
- Inclure un montage financier détaillé incluant les autres partenaires sollicités dans le projet, en tenant compte des frais admissibles;

2.1. Faisabilité de la recherche

Considérant la crise sanitaire actuelle, il est essentiel que la proposition soumise soit en règle avec les mesures sanitaires et de santé publique en vigueur. La faisabilité du projet en contexte pandémique est une condition d'admissibilité à l'appel à projets.

Conditions générales de participation

1. Financement

La contribution de la Fondation RSTR dans le cadre de l'appel à projets ne peut pas dépasser 25 000 \$ par projet, pour une période maximale de 24 mois. Le financement est versé au candidat admissible exclusivement. Toute soumission de formulaire qui ne répond pas aux règles de financement sera refusée automatiquement.

2. Dépenses admissibles

Les dépenses engagées liées directement à la réalisation du projet sont admissibles. Les principales dépenses admissibles sont les coûts directs de la recherche, notamment les salaires et avantages sociaux du personnel de recherche, l'appui salarial aux étudiants, les petits équipements de recherche, les sommes ou les compensations versées aux personnes participantes à la recherche qui ont été approuvées par le comité d'éthique, les frais de déplacement liés à la recherche et les frais de diffusion de la recherche et de mobilisation de connaissances.

2.1. Coûts directs des projets de recherche

Frais de recherche reliés directement à la réalisation d'un projet de recherche tels la rémunération, les équipements et les frais administratifs.

2.2. Coûts indirects des projets de recherche

Frais encourus par toute instance qui sollicite les établissements pour effectuer des projets de recherche. Ils permettent de couvrir les frais généraux des établissements nécessaires pour assurer la réalisation du projet de recherche. Aucuns frais indirects ne seront cependant perçus par l'institution à laquelle le récipiendaire est affilié, dans le cadre de cet appel à projets considérant que le Fonds provient de la Fondation RSTR.

3. Durée des projets de recherche

La durée maximale d'un projet de recherche est de 24 mois (sauf cas exceptionnel selon évaluation du comité). Les projets devront obligatoirement débuter avant le 1^{er} mai 2023.

Dépôt de la demande

1. Sections du formulaire de dépôt

La présentation des projets de recherche comprend le dépôt du formulaire de l'appel à projets et les critères d'évaluation par un comité d'experts.

Les candidats doivent remplir le formulaire de soumission en ligne sur le site de la Fondation RSTR au plus tard le 5 septembre 2022, à 23 h 59. Le candidat non admissible sera avisé le plus rapidement possible.

Lien formulaire en ligne : <https://www.jedonneenligne.org/fondationrstr/RECH2022/>

Une séance d'information aura lieu en visioconférence le 14 juin 2022.

1. Entête

- 1.1. Titre du projet
- 1.2. Date de dépôt
- 1.3. Coût du projet
- 1.4. Montant demandé
- 1.5. Chercheur principal, titre, établissement d'affiliation
- 1.6. Cochercheur, collaborateurs, autres partenaires, titre, établissement d'affiliation

2. Description du projet de recherche (au maximum 2000 mots)

- 2.1. Objectifs
- 2.2. Méthodologie
- 2.3. Faisabilité de la recherche

3. Pertinence (au maximum 500 mots)

- 3.1. Problématiques et besoins du projet de recherche
- 3.2. Pertinence du projet de recherche quant à la mission de la Fondation RSTR
- 3.3. Contributions prévues du projet de recherche (c.-à-d. valorisation des connaissances)
- 3.4. Échéancier (calendrier de réalisation dans le formulaire)

4. Bénéfices escomptés (au maximum 500 mots)

- 4.1. Résultats attendus et les retombées
- 4.2. Pertinence des résultats pour le milieu de pratique

5. Montage financier

- 5.1. Les dépenses du projet devront être expliquées et justifiées en indiquant notamment à quelles fins elles sont destinées.

6. Nom du directeur ou du gestionnaire du milieu preneur

- 6.1. Le nom, le titre d'emploi au CIUSSS MCQ, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de la personne acceptant de recevoir le projet de recherche sur son département.

2. Présentation des demandes

Le formulaire doit être rempli en français et de manière claire et concise.

Le nombre de mots doit être exactement respecté pour que le formulaire soit évalué.

3. Procédure

- Le formulaire doit être rempli en entier avant d'être soumis (temps accordé une (1) heure)
- Le gabarit du formulaire est accessible par le lien suivant : https://www.jedonneenligne.org/fondationrstr/view.php?file_id=2-Formulaire_Fondsderecherche_officiel2022.pdf
- Le projet complet ainsi que le montage financier détaillé doivent être soumis en pièces jointes (version PDF non verrouillé)
- Un seul formulaire par adresse courriel.
- Aucun formulaire ne sera accepté après la date de dépôt.

Les candidats recevront automatiquement un accusé de réception électronique.

4. Calendrier

Date limite de dépôt de projet de recherche	5 septembre 2022
Séance d'information https://us02web.zoom.us/j/86315738722?pwd=dnliUmJraGNzajZUazMzdGNlaG1hdz09 ID de réunion : 863 1573 8722 - Code secret : 971330	14 juin 2022
Rencontre du comité d'évaluation	Fin septembre 2022
Annonce des projets retenus aux candidats	21 décembre 2022
Envoi des Ententes	15 février 2023
Date limite de signature des ententes	31 mars 2023

Évaluation et analyse de la demande

1. Conformité

Le formulaire de l'appel à projets de la Fondation RSTR doit être complet et soumis avant la date d'échéance de dépôt. La proposition de recherche doit répondre aux objectifs de l'appel à projets en plus de correspondre aux conditions d'admissibilité énumérées plus haut. Dans le cas inverse où la proposition ne respecterait pas ces éléments, elle ne sera pas évaluée par le comité.

2. Critères d'évaluation

Critères évalués	Pointage
Description du projet : a. La proposition de recherche est-elle originale? b. L'idée du projet repose-t-elle sur des bases théoriques solides? c. Le projet comporte-t-il des objectifs généraux bien définis? d. Les approches et les méthodes conviennent-elles à la réalisation des objectifs de recherche dans le but de faire avancer les connaissances ou les pratiques?	40
Pertinence démontrée du projet : a. La proposition de recherche aura-t-elle un bénéfice considérable pour les usagers et/ou l'amélioration des soins de santé au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ)? b. Les contributions prévues du projet sont-elles susceptibles de faire avancer les connaissances ou les pratiques? c. Les délais d'exécution associés aux livrables du projet sont réalistes?	25
Bénéfices escomptés : a. Les résultats attendus et les retombées probables auront un bénéfice significatif sur la santé des usagers du CIUSSS MCQ en lien avec les spécificités régionales ? b. Il existe une pertinence des résultats pour le milieu de pratique?	20
Montage financier : a. Le financement demandé convient-il pour le projet? Est-il réaliste et justifié?	15

2.1. Comité d'évaluation

Les projets sont évalués par un comité d'experts mandatés par la Direction de l'enseignement universitaire, de la recherche et de l'innovation (DEURI). Suivant la cotation des projets de recherche et l'allocation budgétaire déterminée par le comité d'évaluation, la liste des projets retenus sera établie.

Les membres qui composent le comité d'évaluation sont les suivants :

- Un (1) membre de la Fondation RSTR;
- Trois (3) membres du CIUSSS MCQ, soit :
 - Un (1) représentant de l'infrastructure de recherche en santé du CIUSSS MCQ;
 - Un (1) médecin;
 - Un (1) professionnel de la santé/des services sociaux actif en recherche.
- Deux (2) membres de l'UQTR, soit :
 - Un (1) professeur-chercheur issu des sciences de la santé;
 - Un (1) professeur-chercheur issu des sciences sociales.
- Directrice administrative de l'enseignement universitaire, de la recherche et de l'innovation du CIUSSS MCQ, ayant pour fonction de présider les rencontres.

Un membre remplaçant pour chaque instance représentée au sein du comité est prévu en cas de conflit d'intérêts, de litige ou de maladie.

Chaque membre du comité d'évaluation doit signer le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts placé à la fin de guide d'évaluation de l'appel à projets.

3. Décision

La DEURI et la Fondation RSTR s'engagent à transmettre par courriel la décision rendue dans un délai de 50 à 60 jours ouvrables suivant l'évaluation des projets de recherche par le comité.

Annnonce des projets de recherche retenus

La DEURI et la Fondation RSTR se réservent le droit de publier ou d'annoncer par voie de communiqué de presse la liste des projets et des candidats retenus qui ont obtenu une aide financière dans le cadre de l'appel à projets.

Avant de publiciser toutes informations relatives à leur projet de recherche, les chercheurs doivent obligatoirement en informer et valider auprès de la DEURI.

Éthique et propriété intellectuelle

Afin de respecter les pratiques exemplaires à la conduite responsable en recherche, tout chercheur doit prendre connaissance de la *Politique relative à l'intégrité et à la conduite responsable en recherche du CIUSSS MCQ* (PO-08-002) ainsi que du Cadre réglementaire des activités de recherche du CIUSSS MCQ (RG-08-001).

Le chercheur doit également respecter les conditions de son certificat éthique. Lorsque celui-ci est délivré par l'un des CÉR du CIUSSS MCQ, le chercheur peut prendre connaissance du *Règlement des comités d'éthique de la recherche du CIUSSS MCQ* (RG-20-02) et des *Directives d'évaluation éthique par un comité d'éthique de la recherche du CIUSSS MCQ*.

Les établissements de santé et de services sociaux ainsi que les chercheurs ont la responsabilité commune de partager et de valoriser les connaissances et le savoir-faire issus des activités de recherche menées au sein des établissements et financées par les fonds de recherche. Sur le plan de la propriété intellectuelle, qui est initialement conjointe entre la partie institutionnelle et la partie chercheur, il est important que le contrat d'affiliation liant le producteur, l'université et l'établissement de santé clarifie les modalités de leur collaboration. Le partage des retombées de la propriété intellectuelle sera établi, par des ententes légales, entre les chercheurs, l'établissement et la Fondation RSTR en tenant compte des contributions respectives.

Le chercheur s'engage à respecter les termes et conditions du protocole d'entente signé.

Renseignements supplémentaires

Guichet unique du service de la recherche
Direction de l'enseignement universitaire, de la recherche et de l'innovation
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
Centre hospitalier affilié universitaire régional de Trois-Rivières
1991, boulevard du Carmel, bureau G2-108
Trois-Rivières (Québec) G8Z 3R9Téléphone : 819 697-3333 poste 60755
Courriel : guichet.recherche@ssss.gouv.qc.ca

**Centre intégré universitaire
de santé et de services sociaux de la
Mauricie-et-du-Centre-du-Québec**

Centre hospitalier affilié universitaire régional
1991, boulevard du Carmel
Trois-Rivières (Québec) G8Z 3R9

www.ciusssmcq.ca

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Mauricie-et-
du-Centre-du-Québec*

Québec 